

# Le Courrier

Mars 2013

## du Plateau

JOURNAL D'INFORMATION POUR LA FUSION DES COMMUNES



## L'ouvrage sur le métier

### SOMMAIRE

<b>Editorial</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Finances</b>	<b>7</b>
<b>Le contrat de fusion</b>	<b>11</b>
<b>Nos armoiries</b>	<b>14</b>

Les présidents des  
assemblées s'expriment..



▶ 6, 10 et 13

Sidonie Giauque  
nous livre le secret  
des gâteaux rigolos!



▶ 16

# Comité de soutien à la fusion



Les citoyennes et citoyens  
ci-dessous s'engagent activement  
pour la fusion des communes  
du Plateau de Diesse

Barth Hermann, Président de la SDEP,  
Prêles  
Bedoux-Lehmann Cécile, Lamboing  
Béguelin Matia-Amp., Lamboing  
Bourquin Tiffany, Lamboing  
Bourquin Barbara, Secrétaire  
communale, Diesse  
Bourquin Lucien, Diesse  
Bueche Michel, Diesse  
Bueche Edwige, Diesse  
Cassel Monika, Prêles  
Courbat Monique, Maire, Lamboing  
Espina Luis, Conseiller communal  
Lamboing  
Feuz Daniel, Lamboing  
Gauchat François, Conseiller  
municipal, Prêles  
Gauchat Jacqueline, Prêles  
Giauque Sidonie, Membre du CoPil,  
Prêles  
Giauque Claude-Alain, Prêles  
Giauque Denise, Prêles

Hanser Daniel, Administrateur  
municipal, Prêles  
Hirschi Anita, Conseillère communale  
Lamboing  
Hofer Nicole, Conseillère CJB  
Prêles  
Hofer André, Directeur communauté  
scolaire, Prêles  
Jeanrenaud Pascale, Prêles  
Knuchel Ulrich, Conseiller communal,  
Lamboing  
Krähenmann Virginie, Prêles  
Landry Fabienne, Secrétaire  
communale, Prêles  
Matthey Nathalie, Diesse  
Meyer Morane, Diesse  
Meyer Monica, Diesse  
Mottet Philippe, triage forestier, Orvin  
Pauli Jean, Diesse  
Pellaton Catherine, Diesse  
Rey Jérôme, Diesse  
Rossel Anne-Lise, Lamboing

Rossetti Catherine, Administratrice  
des finances, Lamboing  
Schaller Marie-Claude, Maire, Diesse  
Schild Anne-Lise, Diesse  
Sigenthaler Stéphane, Diesse  
Sunier Dominique, Conseiller  
communal, Lamboing  
Troehler Raymond, Maire, Prêles  
Willemin Madeleine, Conseillère  
municipale, Prêles

IMPRESSUM:

**Editeurs délégués:**

Monique Courbat, Marie-Claude Schaller  
et Raymond Troehler

**Rédacteur responsable:**

Daniel Hanser

**Impression:**

Imprimerie du Courrier, La Neuveville

**Tirage:**

1'100 exemplaires

**Distribution:**

par La Poste, en tout-ménage dans les  
localités concernées du plateau de Diesse

Tous documents utiles sont consultables  
sur le site [www.fusionplateaudediesse.ch](http://www.fusionplateaudediesse.ch)

# Un outil indispensable pour une gestion efficace



par

**Jean Pauli**

Ancien directeur de la  
Communauté scolaire  
du Plateau de Diesse

**E**ngagé à m'investir un peu par hasard et surtout par défaut de candidats citoyens motivés dans l'aventure « Copil fusion 3C », je me retrouve avec la mission bien délicate de susciter l'adhésion des résidents de nos trois communes au projet proposé.

Dubitatif, tiraillé entre mon attachement aux choses simples qui fonctionnent et ont fait leurs preuves et ma conscience des changements incontournables de notre monde en perpétuelle évolution, les éléments de réflexion qui suivent m'ont convaincu de la pertinence d'adhérer sans crainte et avec sérénité au modèle de « fusion 3C ».

## Cohérence

Les citoyens de nos trois villages ont clairement accepté, lors des votes sur la question des fusions, qu'ils étaient favorables à celles-ci et exprimé leur souhait de persister dans cette voie. Les élus de nos 3C ont alors fait preuve, non seulement de cohérence, mais aussi et surtout de ténacité, de volonté et de courage pour remettre l'ouvrage sur le métier.

## Confiance

S'appuyant sur leurs expériences positives et négatives de la démarche 4C, les élus se sont fait confiance. Ils ont mobilisé leurs énergies et compétences tout en ouvrant leur cercle d'initiés aux citoyens. Et si les travaux à effectuer semblaient avant tout juridiques ou réglementaires, ils étaient souvent discutés à l'aune des mentalités et du ressenti de la vie locale.

## Ouverture

Le Copil 3C a répondu aux exigences juridiques cantonales en étudiant, modifiant, adaptant les multiples « paperasses » inhérentes à ce projet et ce n'est pas le moindre de ses mérites. Les structures réglementaires

mis en place, somme toute assez semblables de celles que nous connaissons aujourd'hui, n'influenceront que très peu la vie quotidienne des habitants. Faisant preuve d'ouverture, le Copil 3C attend des futures autorités qu'elles se prononcent sur les pistes et réalisations pratiques envisagées, puis les proposent si nécessaire aux citoyens.

## Outil nécessaire

Je reste persuadé que la fusion 3C ne coûtera pas moins cher au contribuable de notre Plateau de Diesse et qu'elle n'augmentera pas nos charges si nous continuons à les maîtriser raisonnablement. Par contre la fusion est nécessaire et indispensable afin d'optimiser les services rendus à notre population toujours plus exigeante.

Le travail effectué actuellement par les différents services de nos communes est apprécié mais de plus en plus confronté à des impératifs et des objectifs élevés. La fusion doit permettre de mieux utiliser les compétences, de **spécialiser** sans déprécier la polyvalence, bref d'être en adéquation avec les attentes exprimées. Et que dire des courageux qui font de leur mieux pour diriger tout ça. Ils font tous un travail ingrat, souvent peu reconnu. La fusion ne leur facilitera pas la tâche et ils devront encore plus être à disposition de la commune et de ses citoyens. Il faudra bien un jour qu'on leur reconnaisse un statut de **professionnel** de la gestion communale.

Que chacun s'informe, se fasse une opinion puis vote.

Que le COPIL 3C sache que, quelle que soit l'issue de la votation du 9 juin, la conviction, le travail, l'énergie, l'investissement temps et l'enthousiasme dont vous avez fait preuve pour l'élaboration de ce projet mérite le plus grand **respect** de l'ensemble de notre population.



Remettre l'ouvrage sur le métier

## Battre le fer quand il est encore chaud...

Par  
Daniel  
Hanser



Le 11 mars 2012 sonnait le glas des espérances d'une fusion à quatre communes sur le Plateau de Diesse. A une très large majorité, les citoyens de Nods refusaient en effet cette perspective, tandis que leurs voisins de Diesse, Lamboing et Prêles l'adoptaient dans des proportions pratiquement identiques. On peut bien sûr considérer l'échec. On peut aussi, et c'est l'approche qu'ont retenue les exécutifs des trois communes favorables, reconnaître plutôt l'élan enthousiaste manifesté par leurs citoyens. Et, du coup, remettre sans attendre l'ouvrage sur le métier.

On avait beau s'y attendre quelque peu, l'ampleur du résultat a quand même surpris. Qu'à cela ne tienne! Bien que la législation, aujourd'hui, autoriserait la ratification du processus de fusion à quatre communes – puisqu'une majorité s'était bel et bien dégagée en mars dernier en faveur du rapprochement – il convenait de respecter la décision des citoyens de Nods. On peut, de toute manière et soit dit en passant, douter un brin de l'efficacité d'une union imposée, alors que plus de 80% du corps électoral refuse l'idée d'un mariage... Mais bref. Du passé faisons table rase, comme on dit, pour repartir d'un bon pied.

### Nouveau comité de pilotage

Ainsi donc, les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont-ils décidé, l'automne passé, de relancer un processus de fusion version «light». Forts de l'écrasante majorité dégagée des urnes en faveur de la fusion, ils décidaient de constituer un nouveau comité de pilotage pour conduire les tractations devant mener au rapprochement de leurs trois communes. Pour autant, Diesse et Prêles

décidaient parallèlement de consulter une fois encore leurs citoyens pour légitimer leur action. Ces derniers se prononcèrent l'automne dernier largement en faveur de la reprise du processus, avalisant ainsi définitivement les décisions de leur exécutif.

### Dans le détail

Partant, les travaux se sont poursuivis sans discontinuer. D'un point de vue général, les bases de travail jetées pour le précédent projet ont pu être reprises sans modification majeure. Cette préparation du terrain, réalisée dans les années passées, a permis au Comité de pilotage d'appréhender l'étude dans des détails plus approfondis. Examens stratégique et opérationnel étant plus ou moins validés, il était donc possible au groupe de travail de constituer des commissions chargées d'entrer dans chacune des particularités et des modes d'application concrets de la fusion; approche économique et financière, gestion du personnel, collaboration avec les syndicats, gestion du parc immobilier, autant de sujets qui, aujourd'hui, participent de la réflexion générale.

## Offre et besoins

Dans l'instant bien sûr, tout ne se trouve encore qu'à l'état d'embryon. Toutefois, la délégation attachée à la gestion du patrimoine bâti a d'ores et déjà recensé les besoins et l'offre potentielle des trois communes. Elle en a dressé une liste exhaustive et imaginé différents scénarii d'affectation à moyen ou long terme. Comme par exemple la construction d'une nouvelle école à Prêles. Mais il nous sera encore possible de répondre, grâce aux locaux libérés par le biais de la fusion, aux demandes croissantes de la jeunesse (centre d'animation) et aux besoins grandissants des personnes des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges, en termes de foyer de jour ou d'appartements protégés.

Dans le même esprit d'une projection dynamique dans le futur, cette commission a également évalué les besoins en soins médicaux ou dentaires, qui sont grands dans la région. Il serait donc possible, à tout le moins envisageable, de créer sur le Plateau de Diesse un véritable centre thérapeutique, voire de proposer un espace pour une pharmacie. Nous savons également la région, certes très touristique, mais en carence chronique de capacité d'hébergement. Le rôle de la nouvelle commune serait donc bien de promouvoir les aspects touristiques de notre coin de terroir, au besoin par le biais de la mise à disposition des locaux que le rapprochement affranchira.

## Statut préservé

Tout au long du processus, le personnel a été associé à la réflexion, par le truchement de la représentation systématique, et à tous les échelons, des trois administrations. D'emblée, le statut des employés communaux a été garanti par les autorités, de même que la reprise de l'ensemble des collaborateurs des trois communes, dans des fonctions identiques ou à tout le moins similaires. Une grande séance d'information a réuni, à mi-février dernier, les trois maires, qui conduisent les relations entre CoPil et personnel, et la presque totalité des agents, qui ont eu tout loisir d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs craintes vis-à-vis du développement de fusion. Certaines perspectives semblent déjà se dégager et la coordination se poursuivra conjointement, dans l'objectif bien compris, in fine, d'assurer

aux citoyens des prestations identiques, sinon améliorées.

## Siège garanti

Matériellement, le CoPil connaît déjà les futures armoiries de la commune fusionnée; il en a également défini la dénomination (voir les pages ci-après), jeté les bases légales à travers le Règlement d'organisation et le Règlement des élections aux urnes. Notons au passage, à travers ce dédale d'articles divers et variés, que chaque commune bénéficiera d'un siège garanti à l'Exécutif – élu selon le système majoritaire –, pendant une législature au minimum.

Dans un futur proche, il s'intéressera à différents autres règlements (eaux, déchets) qui seront, dans l'idéal, soumis au législatif avant la fin de l'année. Ils détermineront différents aspects de notre vie en communauté et, aussi, les taxes y afférentes.

On le constate, le mécanisme menant à la fusion de nos trois communes se voit bien enclenché. En marge de l'élan populaire constaté en fin d'année dernière, le CoPil estime avoir appris de ses expériences passées, ce qui lui permet d'afficher un bel optimisme. Qui ne demandera qu'à être concrétisé par le scrutin du 9 juin prochain... En attendant, il a du pain sur la planche!

## Comité de pilotage de la fusion des communes du Plateau de Diesse

### Agenda 2012/13

- Séances du Comité de pilotage
- Séances des commissions
- Communication
- Séances personnel
- Séances d'information publique
- Votations, élections

Date	Heure	Lieu	Libellé
jeu, 22 novembre	18.30	Prêles, Halle	CoPil
dim, 25 novembre		Prêles	Votation s/reprise du processus de fusion
dim, 16 décembre		Diesse	Votation s/reprise du processus de fusion
lun, 17 décembre	20.00	Diesse, Battoir	Séance avec les 3 exécutifs
jeu, 20 décembre	18.30	Lamboing, conseil	CoPil
jeu, 10 janvier	17.30	JdJ, QJ, RJ, etc...	Communiqué de presse
jeu, 10 janvier	19.30	Lamboing, conseil	Comm. services et locaux
jeu, 17 janvier	18.30	Prêles, Halle	CoPil
mar, 22 janvier	18.00	Prêles, conseil	Comm. syndicats
jeu, 24 janvier	19.30	Lamboing, conseil	Comm. services et locaux
jeu, 31 janvier	18.30	Prêles, conseil	Pré-séance comm. personnel
jeu, 31 janvier	19.00	Diesse, conseil	Comm. finance
mar, 12 février	18.30	Diesse, conseil	Comm. syndicats
jeu, 14 février	18.30	Diesse, Battoir	CoPil
mar, 19 février	16.00	Prêles, Halle	1 <sup>re</sup> information au personnel
jeu, 21 février	18.30	Lamboing, conseil	CoPil
mer, 6 mars	18.30	Prêles, Halle	CoPil
mer, 13 mars	08.00	Prêles, salle du conseil	Comm. finance, administrateurs
jeu, 14 mars	16.00	Diesse, Battoir	Conférence de presse
ven, 15 mars		Toutes communes	Journal d'information à la population
mer, 20 mars	19.00	Lamboing, conseil	Comm. finance
jeu, 21 mars	18.30	Diesse, Battoir	CoPil
lun, 8 avril	18.30	Prêles, salle du conseil	Séance personnel administratif
jeu, 11 avril	18.30	Lamboing, conseil	CoPil
ven, 19 avril		Toutes communes	Journal d'information à la population
jeu, 25 avril	18.30	Prêles, Halle	CoPil
ven, 3 mai	18.00	Prêles, Hôtel de l'Ours	Soirée d'information publique
jeu, 16 mai	18.30	Diesse, Battoir	CoPil
ven, 17 mai	18.00	Lamboing, Cheval blanc	Soirée d'information publique
ven, 24 mai	18.00	Diesse, magasin	Soirée d'information publique
dim, 9 juin		Toutes communes	Votation sur la fusion
jeu, 13 juin	18.30	Lamboing, conseil	CoPil
dim, 29 septembre		Toutes communes	Election nouvelle comm. Plateau de Diesse
jeu, 5 décembre	20.00	Diesse, Battoir	Assemblée constitutive communale Plateau de Diesse

**Peter Stoepfer**

## Rome ne s'est pas faite en un jour...

En un mot comme en cent, c'est sans doute l'amour qui a attiré Peter Stoepfer sur le Plateau de Diesse. C'est en effet à Lamboing qu'il convole en justes noces et, forcément, s'y installe pour ne plus en repartir... D'autant que deux enfants agrandissent le cercle de famille. Pourtant né en Valais en 1955, il rejoint Bienne pour y étudier après sa scolarité obligatoire. D'abord à l'Ecole cantonale d'administration et des transports, dont il a obtenu le diplôme, avant de répondre à sa véritable vocation. Il sera donc enseignant...

La formation achevée, il dispense son savoir aux élèves biennois et, à l'occasion, à ceux du Jura bernois pour des remplacements. Il débute ensuite une nouvelle carrière en qualité d'enseignant à «l'Année pratique», avant d'y prendre des fonctions de vice-directeur puis de directeur. En 2001, toutes les dixièmes ayant fusionné puis été rattachées au Centre de formation professionnelle (CFP), il en devient le préposé, tant pour les alémaniques que pour les romands. Actuellement en plus de cette charge, il assume également les fonctions de vice-directeur du CFP.

On l'a dit, Peter Stoepfer est un «Cent Ouais» de cœur, dans tous les sens du terme. Bien sûr il s'établit à Lamboing en 1998, à la faveur de son mariage. Mais il s'intéresse aussi très rapidement aux affaires publiques de sa commune d'adoption. Il en préside avec bonheur les assemblées depuis bientôt deux lustres. Auparavant, il avait un temps intégré le conseil des parents du collège du district et, aujourd'hui encore, préside le conseil de fondation de l'école de pédagogie curative de Bienne. Pendant des années, il a encore joué et entraîné quelques équipes de volleyball du Plateau.

### Une suite logique

Pour ce qui est de la fusion des communes, elle ne représente pour



Peter Stoepfer, en définitive, qu'une suite logique de toutes les collaborations qui existent déjà. Au niveau scolaire, avec la Communauté, au niveau des sapeurs-pompiers, qui ont déjà achevé l'exercice, au niveau sportif avec le rapprochement consommé de différentes sociétés. «Je pense que nous pourrions encore améliorer les services à la population, tout en conservant ce qui rend la vie belle dans notre région, c'est-à-dire les spécificités de chaque village.»

### Une certaine patience...

Le président des assemblées de Lamboing en est persuadé, on va vers des ciels azurés. Et ce n'est pas seulement parce que le printemps pointe à l'horizon... «La fusion va aussi permettre de

nous réunir plus souvent sur des sujets communs, donnera une force plus importante à notre région au plan cantonal et régional.» Parallèlement, il imagine également l'optimisation des infrastructures existantes et la proposition de nouveaux services à la population. Il reste néanmoins parfaitement conscient qu'il reste du pain sur la planche du Comité de pilotage de la fusion, ainsi que sur celle des nouvelles autorités. «Cette fusion, même aussi bien préparée qu'elle l'est, ne fonctionnera pas sans la bonne volonté de chacun et une certaine patience. Rome ne s'est pas faite en un jour! Mais nous avons l'avantage, dans notre cheminement, de pouvoir profiter de l'expérience d'autres communes. Sachons en tirer les leçons et adaptions ces leçons à notre région.» (dh)

## Premières projections financières

# Combien ça coûte ?

L'argent, le nerf de la guerre, chacun le sait bien. Donc, s'il fallait trouver un point de convergence incontournable, dès lors que l'on parle fusion de communes, l'aspect financier l'emporterait aisément. Le Comité de pilotage actuel a, par conséquent, estimé d'une importance cruciale l'établissement d'un budget et d'une planification financière crédibles à cinq ans. Pour ce faire, il a constitué une commission spécifiquement attachée à entrer dans le détail des contours économiques de la future entité.



Par Sidonie Giauque et Daniel Hanser

Composée des conseillers et des administrateurs communaux attachés au dicastère des finances, la commission s'est très rapidement mise au boulot. Pour autant, elle ne se voit pas en mesure, aujourd'hui, de livrer ses conclusions, définitives. C'est un peu tôt, en effet, pour avoir déjà réconcilié les comptabilités des trois communes, d'autant que la phase de bouclage des comptes 2012 n'a pas encore été concrétisée.

En préambule de ce travail de titan, elle s'est d'abord intéressée à examiner l'impact d'une fusion sur les impôts périodiques obligatoires. Avec, subséquemment, l'évaluation chiffrée de la quotité nécessaire à la bonne marche de la commune fusionnée. Parallèlement, elle a également abordé toute la problématique des différentes taxes auxquelles sont soumis les citoyens. Ce sont ces éléments-là qu'il nous est aujourd'hui possible d'exposer plus avant.

### Extrapolation insuffisante

Avec le concours précieux de Sidonie Giauque, mandatée pour l'épauler, la commission «finances» du CoPil a donc planché de longues heures sur ces différents aspects. Nous avons tout d'abord



considéré que les ressources de la nouvelle commune devaient impérativement lui permettre de continuer d'assumer ses différentes tâches et prestations, sans aucune incidence pour les habitants. Partant, il convenait ainsi de définir la recherche globale des revenus simultanément perçus par les collectivités, pour les mettre ensuite en relation avec le nombre des résidents, ou respectivement des contribuables, de chaque entité distincte. Pour enfin la pondérer à travers les quotités ac-

tuelles de chaque village. Il ne suffit pas, en effet, de tirer des moyennes pour les extrapoler, cela induirait de fâcheuses distorsions. En procédant de cette manière, nous dégageons un certain nombre d'informations, finalement très concordantes.

### La quotité à 1.88

Deux méthodes de calcul se complètent: celle préconisée par le canton, qui ramène toutes les quotités à 1.00



pour ensuite les projeter sur les revenus escomptés de la nouvelle entité; l'autre plus basique, consistant, à partir des recettes totales des trois communes, d'en préserver la constance. Que l'on utilise l'une ou l'autre, les résultats se révèlent forcément très proches, puisque la philosophie générale demeure: reproduire des courbes de produits identiques. En l'occurrence, et sous réserve bien entendu de son acceptation en assemblée communale, la quotité idéale se situera à 1.88.

Au total, les revenus fiscaux budgétisés par les trois communes pour 2012 – composant l'objectif à sauvegarder – s'établissent à 4'086'000 francs, dont

117'000 francs libérés par les personnes morales. Le rendement fiscal le plus élevé, toutes recettes confondues, se situe sans grande surprise à Prêles, pour un peu plus de 3500 francs par contribuable, le plus faible à Diesse, avec un peu moins de 2500 francs. Tandis que Lamboing dépasse à peine la barre des 2600 francs. Une situation qui reflète, peu ou prou, le contexte antérieur.

### La taxe immobilière à 1.30%

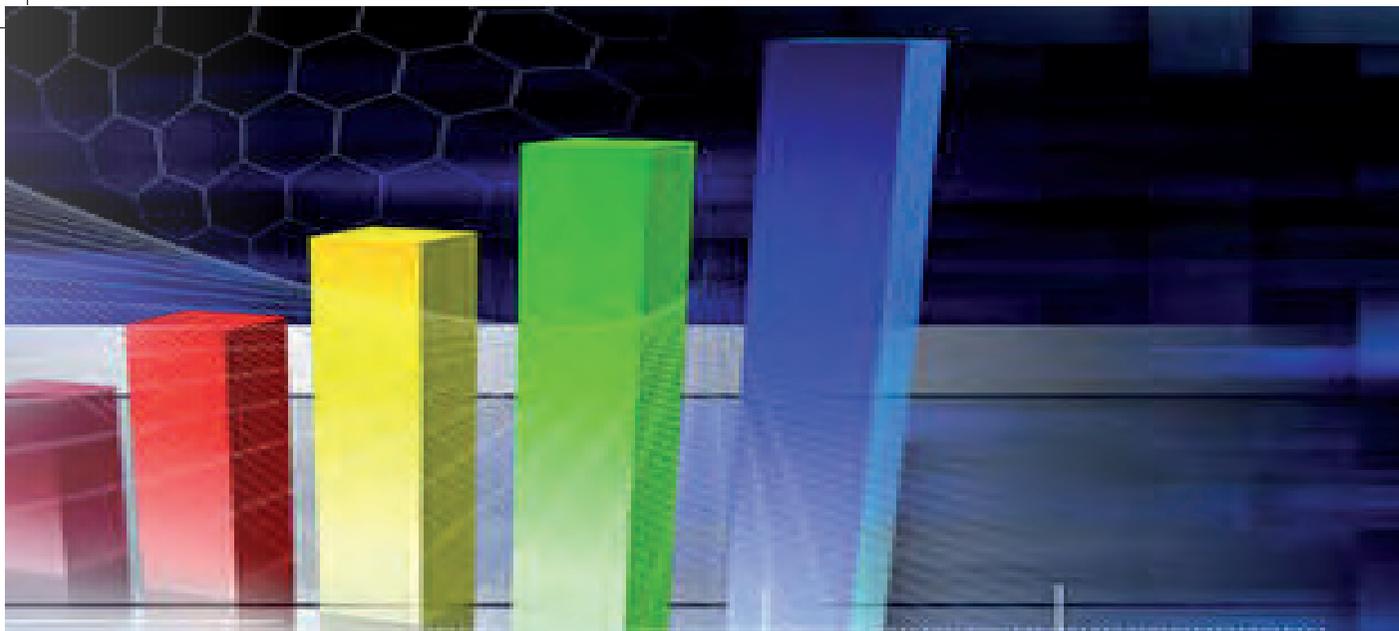
La taxe immobilière fut plus aisée à arrêter. De fait, aujourd'hui, les communes de Lamboing et Prêles décomptent à un taux de 1.30%, tandis que Diesse

se montre moins gourmande à 1.20%. Mais ces indications sont bien entendu à mettre en relation avec la somme des valeurs foncières de chaque localité. A ce stade, Diesse ne représente que le 16% du total, avec un peu plus de 44'296'000 francs pour un entier de 263'524'060. On comprendra dès lors aisément que la moyenne pondérée frôle les 1.30%, proportion finalement retenue en l'espèce.

La commission, fort heureusement, avait gardé quelques forces pour attaquer le plat de résistance. Tant il est vrai que les taxes, diverses et variées, surtout variées d'ailleurs, constituent un casse-tête chinois si l'on entend les consolider

## Comparatif des taxes et impôts

				Actuellement			Nouvelle commune
				Diesse	Lamboing	Prêles	Plateau de Diesse
<b>Famille de 2 adultes et 2 enfants</b>							
Revenu imposable	100'000.00	Impôts		19'086.00	19'601.90	19'482.80	19'601.90
Fortune imposable	200'000.00	(cantonal et communal)					
Valeur de la maison	600'000.00	Taxe immobilière		720.00	780.00	780.00	780.00
Eau potable (25 UR)		Taxe annuelle EP		75.00	120.00	250.00	150.00
Consommation m <sup>3</sup>	100	Consommation		360.00	180.00	234.00	288.00
Assainissement eaux usées (25 UR)		Taxe annuelle EU		50.00	140.00	250.00	140.00
(avec infiltration)	100	Consommation		324.00	170.00	100.00	240.00
Taxe ordures				245.00	204.00	250.00	250.00
Consommation électrique inchangée							
<b>Total des taxes et impôts</b>				<b>20'860.00</b>	<b>21'265.90</b>	<b>21'366.80</b>	<b>21'497.90</b>
<b>Célibataire</b>							
Revenu imposable	40'000.00	Impôts		7'351.35	7'550.05	7'504.30	7'550.05
Fortune imposable	30'000.00	(cantonal et communal)					
Valeur de la maison	400'000.00	Taxe immobilière		480.00	520.00	520.00	520.00
Eau potable (16 UR)		Taxe annuelle EP		75.00	120.00	160.00	150.00
Consommation m <sup>3</sup>	30	Consommation		90.00	45.00	58.50	72.00
Assainissement eaux usées (16 UR)		Taxe annuelle EU		50.00	200.00	208.00	170.00
(sans infiltration)	30	Consommation		81.00	51.00	30.00	72.00
Taxe ordures				105.00	85.00	100.00	100.00
Consommation électrique inchangée							
<b>Total des taxes et impôts</b>				<b>8'232.35</b>	<b>8'571.05</b>	<b>8'580.80</b>	<b>8'634.05</b>



en un seul système. Cette approche est d'ailleurs obligatoire en cas de fusion: l'ensemble des citoyens doit être traité sur un pied d'égalité, même si quelques particularités peuvent subsister. Comme vous le savez, la commune de Diesse gère son propre Télec réseau, celle de Lamboing dispose de son propre service assurant la distribution de l'électricité, tandis que ses voisines ont délégué ces tâches aux Forces motrices bernoises et à Vidéo 2000. Même s'il n'est de loin pas interdit au nouvel Exécutif d'entamer une réflexion de fond à ce sujet, le CoPil, sur proposition de sa commission «finances», a choisi de conserver le statut quo s'agissant de la facturation de l'électricité et de la télématique. Certaines disparités pourraient donc, un temps, se maintenir à ce niveau entre les différentes communes.

### Egalité de traitement

Pour toutes les autres redevances, le comité a finalement retenu le principe de l'harmonisation, nonobstant la complexité de la chose. Rien n'est simple, en effet, au pays merveilleux de la taxe agile! Nous avons pris le parti de l'équité de traitement et, surtout, de la simplicité. Alors évidemment, et il ne pouvait en aller autrement, certains citoyens se verront davantage ponctionnés que maintenant, d'autres, au contraire, remarqueront des factures plus légères. Mais tous, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, se percevront imposés à la même aune, ce qui instaure sans doute un progrès.

Notons encore, et il ne s'agit pas d'un détail, l'obligation faite, de toute manière, aux différents services de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets de s'autofinancer impérativement, selon le principe du pollueur-payeur. Ainsi, la

commune ne dispose-t-elle d'aucune marge de manœuvre: l'objectif de couverture intégrale des coûts est clairement défini et ne souffre d'aucune discussion. Les dés étant jetés, il suffisait dès lors d'additionner les charges pour les répartir ensuite sur l'ensemble des bénéficiaires des trois localités concernées.

Assez homogène en définitive, la taxe prélevée pour le traitement des déchets ne subira pas de modification fondamentale. Pour une personne seule, elle se montera à une contribution de base de 100 francs; pour un ménage de deux à trois personnes, elle grimpera à 200 francs; quatre personnes et plus régleront pour leur part un montant de 250 francs. Pour les entreprises, le prélèvement s'échelonnera de 60 à 6000 francs, selon la surface d'exploitation. Enfin, les déchets verts des ménages seront traités, moyennant un émoulement de 80 francs par année.

### Systèmes disparates

Pour l'eau, la pratique actuelle des trois communes se manifeste de manière quelque peu disparate. Certaines privilégient l'imposition de la consommation, d'autres celle des raccordements, par le biais des unités (robinets) y afférentes (UR). Chacun des deux systèmes présentant, comme vous pouvez vous en douter, avantages et inconvénients... De manière générale, la commission a évalué ce problème à travers le prisme du pollueur/payeur, portant ainsi l'accent sur la consommation et adoucissant la ponction liée au raccordement. Grosso modo,  $\frac{2}{3}$  de la facture sera directement lié à l'absorption effective des ménages, le tiers restant étant coordonné selon la configuration des habitations. Pour ce qui est de l'assainissement des eaux usées,

notons encore l'incitation à procéder à une infiltration des eaux de pluie à travers un abattement de tarif de près de 20% sur les frais de raccordement. Ainsi la taxe annuelle par logement s'établit-elle à 170 francs par année (sans infiltration), à 140 francs (avec infiltration), la taxe de consommation étant facturée à 2.40 francs par mètre cube.

Nous avons appliqué un raisonnement identique à l'approvisionnement en eau. Pour faire court, soulignons que la taxe de consommation s'ajuste également à 2.40 francs du mètre cube, la taxe de raccordement par logement à 150 francs. Les entreprises et les exploitations agricoles s'acquittant d'une charge annuelle de 200 francs.

### Pas de modification significative

Que remarque-t-on lorsqu'on concatène (pour utiliser un terme très en vogue...) toutes ces informations? Eh bien que la fusion présente un certain coût... Qu'elle ne se résume pas à une affaire économique, puisque l'impact de cette collaboration très poussée ne se traduit pas forcément par des économies sonnantes et réverbérantes. Les routes ne rétrécissent pas comme par magie, la neige continue de tomber, il importe toujours de la retirer et, en définitive, la situation actuelle ne se modifiera pas significativement. Certes, quelques économies d'échelle seront bien sûr réalisées. Mais dans l'instant, elles ne paraissent pas suffisamment déterminantes aux yeux de la commission pour qu'elle s'emploie à en chiffrer les inductions au centime. De fait, nous avons plutôt tenté de résumer la situation dans le tableau ci-contre. Sans doute plus parlant que tous les discours du monde.

Igor Spychiger

## Plutôt le conseil général

Depuis quelque chose comme dix ans, Igor Spychiger préside les assemblées de la Commune municipale de Prêles. Et il remarque, ces dix dernières années, une fréquentation qui va s'amenuisant. Raison de plus pour fusionner, pour donner un petit coup de frais au Législatif. Encore que, tant qu'à faire, Igor Spychiger prônerait plutôt le Conseil général. Histoire de mettre, autant que faire se peut, les trois villages sur un pied d'égalité et éviter les mobilisations intempestives, susceptibles de faire passer des projets qu'on pourrait qualifier de «clocher». Qui vivra, verra: les citoyens en décideront...

Par Daniel Hanser

**V**oici 20 ans, Igor Spychiger gagnait le Plateau de Diesse en provenance de sa Vallée de Tavannes natale. C'est peu dire qu'il s'y intègre rapidement puisque, dans le désordre, il épouse Juliette, participe à la Protection civile (déjà une affaire de fusion), fait corps avec les pompiers, taquine à l'occasion le ballon de volley et, donc, préside les assemblées depuis deux lustres. «J'ai été très agréablement surpris par le respect manifesté à mon endroit, qui venait pourtant de Court. Je mène là une très bonne expérience, très enrichissante. Forum politique, les législatifs de la région ne se perdent fort heureusement pas dans les tiraillements des partis, ce qui fait que chacun est avant tout interpellé par l'intérêt général...»

Après sa formation d'infirmier en psychiatrie à Saint-Imier, Igor Spychiger a roulé sa bosse dans différentes institutions. A Courtelary, à Bellelay et même dans le canton de Neuchâtel. Aujourd'hui, il aide des toxicomanes à s'extraire de l'enfer de la drogue, à la Fondation Goéland, à Boudry.

### Utiliser mieux les ressources de chacun

Le premier citoyen de Prêles s'affirme comme de tout temps acquis à l'idée de se rapprocher des communes voisines. «Je suis à 100% pour. En fusionnant, on utilisera mieux les ressources de chaque commune, puisqu'elles fonctionneront ensemble, garantissant ainsi une vision à plus large échelle, qu'il s'agisse du développement du Plateau ou des investissements à réaliser en ce sens.» Le président des assemblées de Prêles imagine aussi que la voix de la nouvelle commune portera plus loin, que son assise et son poids se manifesteront davantage au niveau régional. «Il nous faut absolument profiler les potentialités de notre coin de terroir et j'imagine volontiers qu'une fusion nous y aidera grandement.»

Bref, la fusion ne présente quasiment que des avantages... «Je ne comprends d'ailleurs pas que, pour la fête villageoise par exemple, on n'ait pas institué une commission de base entre les villages

plutôt que de remettre le couvert chaque année, avec toutes les difficultés de recrutement que cela suppose» Et il sait de quoi il parle, puisqu'il a dirigé le comité de la dernière fête tenue à Prêles. «Avec un immense plaisir, je tiens à la préciser. Je n'hésiterais pas longtemps avant de reprendre du service...»

### Plus approprié

Il préside les assemblées mais ne cache pas sa préférence pour le Conseil général, au risque d'installer le règne des partis. «Le réflexe du clocher sera là pendant encore un moment, et il n'y a rien là que de très normal. Surtout au début, les citoyens seront tentés de prêcher d'abord pour leur paroisse et se réquisitionneront fortement en fonction des intérêts de chaque village. Le Conseil général me paraîtrait alors plus approprié, avec une représentativité régulière et acquise pour chaque entité. D'autant qu'il n'est pas garanti que la fréquentation de la nouvelle assemblée soit à l'avenir plus notable que ce que nous vivons actuellement...»



## Un contrat pour la vie

# Surtout pour le meilleur...

Lorsqu'ils envisagent d'unir leurs destinées, les conjoints prudents, ou simplement avisés, établissent en général un contrat de mariage. Il en va un peu de même dans le cadre d'une fusion de communes, puisque c'est précisément un acte de cette sorte que vous aurez à ratifier formellement le 9 juin prochain. Que dit-elle, cette convention? Eh bien, elle aménage les modalités et l'exécution du rapprochement que nous envisageons entre nos trois localités. Par le menu...

Il n'est probablement pas complètement inutile de se montrer un rien prévoyant. Dame, lorsqu'on pense à fonder une communauté de destins, on jette sur le papier les quelques éléments qui permettront aux parties, comme on dit, de s'unir dans une certaine tranquillité d'esprit. Bien sûr, cette charte constitutive n'a pas pour objectif d'arrêter dans le détail l'ensemble législatif appelé à permettre à la nouvelle collectivité de fonctionner. Les nombreux règlements réclamant votre aval, dans les mois et les années à venir, se caractérisent précisément de cette vocation.

Pour autant, le « Contrat de fusion » constitue l'acte fondateur du rapprochement de Diesse, Lamboing et Prêles. Des trois textes qui vous seront soumis, c'est celui-là auquel vous devrez souscrire en premier lieu, donnant quitus à la fusion de nos communes. Si d'aventure vous choisissiez de le contester, vous compromettrez irrémédiablement cette dernière...

Ainsi, que dit-il, ce fameux pacte? Tout d'abord, il définit la volonté des trois localités existantes de former une nouvelle commune mixte du nom de « Plateau de Diesse ». La base, le but ultime, la fin en soi de l'exercice, donc. Il précise ensuite le calendrier, le déroulement et les modalités d'exécution de la fusion, le tracé des nouvelles limites territoriales, le nom et les armoiries de la nouvelle commune, les grandes lignes de sa future organisation, les tâches et les compétences publiques, le transfert des patrimoines et des engagements d'aujourd'hui dans la



nouvelle entité et... tout ce qui ne pourrait pas être réglé à l'entrée en force de votre décision.

### Dans la concertation totale

Dès le 10 juin prochain, les trois exécutifs actuels s'engagent en tous les cas à communiquer de manière intensive; à ne prendre aucune décision, aucun engagement – modification des rapports de service du personnel, prise en charge de tâches nouvelles, financements importants – sans en avoir informé leurs homologues voisins. A établir, également, un inventaire exhaustif des biens-fonds, de la situation économique, de la planification financière et des investissements prévus jusqu'en 2018 dans chaque commune.

Les biens bourgeois, pour Diesse et Lamboing, figureront également en annexe du contrat de fusion.

Ce dernier énonce aussi les modalités du scrutin de 9 juin 2013. Il sera tenu simultanément, aux urnes, dans les trois localités. S'il est décliné par la majorité des communes ou des citoyens, il n'entre tout simplement pas en vigueur, reportant ainsi la perspective des fiançailles aux calendes grecques. En revanche, si le Règlement d'organisation et/ou le Règlement sur les élections et votations devaient, par extraordinaire, être refusés, parallèlement à un contrat de fusion accepté, les exécutifs des communes contractantes disposeraient de quatre mois pour revoir leur copie et soumettre à nouveau ces objets au corps électoral. Attention: si le souverain récusé encore cette formulation corrigée, la fusion capote définitivement.

### Au 1<sup>er</sup> janvier prochain

A priori donc, la fusion entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Sous réserve, bien sûr, de son approbation par le Grand conseil. Le cas échéant, le patrimoine, les actifs et passifs, se transfèrent sans autres à la nouvelle commune et celle-ci succède simplement aux anciennes, opérationnellement parlant, à la date d'entrée en force. Elle répond désormais seule, à l'égard des tiers, des engagements pris par ses devancières. Ce modus operandi se vérifie également à propos de la participation aux syndicats dédiés aux collaborations pratiquées de nos jours, dans les limites des droits et obligations antérieurs.

Si la nouvelle commune adopte une dénomination inédite, les différentes parties du territoire communal continueront de porter les noms actuels de Diesse, Lamboing et Prêles, comme autant de quartiers de la nouvelle entité. Les limites communales se voient toutefois supprimées à l'intérieur de ce périmètre (frontières jaunes sur la carte ci-contre), ne subsistant, en toute logique, que les limites de la nouvelle commune aux localités voisines (frontières rouges). Les populations des villages actuels étant donc comprises dans cette nouvelle périphérie.

### Organes vitaux

Le contrat de fusion crée également les organes de la nouvelle commune. Les assemblées (communale et bourgeoise), le conseil, les commissions, le personnel et l'organe de vérification, dont les compétences sont inscrites dans le Règlement d'organisation. Les collaborateurs sont

réputés intégralement rapatriés dans la commune mixte fraîchement créée, dans des fonctions identiques ou similaires et pour peu, bien entendu, que leur accord soit acquis. Classes de traitement et échelons se veulent également garantis.

Pour ce qui concerne l'affermage des prés, champs, forêts ou pâturages, le contrat de fusion prévoit la reprise de l'intégralité des baux à ferme conclus par les anciennes entités avec des tiers. La répartition des terres communales n'étant pas remise en question dans le cadre de la fusion. Les exploitants agricoles continueront donc de bénéficier des droits acquis, bien que le mode de répartition des terres communales ne soit pas immuable par définition.

### Du boulot en perspective...

Et les affaires pendantes? Elles se poursuivent à travers les instances renouvelées, dès leur entrée en fonction à la

date effective de la fusion. La ratification du compte annuel 2013 incombera de la sorte à l'organe compétent (assemblée) de la nouvelle commune mixte, à qui il appartiendra également de définir le budget 2014 et la planification financière 2015-2018. Mais tous ces éléments, par la force des choses, seront largement préparés par les autorités actuellement en exercice.

A noter que quelques-unes des réglementations fondamentales conserveront leur validité jusqu'à l'approbation de nouveaux actes législatifs et, notamment, du point de vue du droit des constructions. Dans ce dernier cas, les prescriptions et plans de zone actuellement en vigueur déploieront encore leurs effets à l'intérieur des anciennes limites communales. Mais pour trois ans au plus ... On sait donc à quoi les nouveaux élus occuperont leurs longues soirées d'hiver... (dh)



**Pierre Petignat**

## La fusion? Une évidence...

Ajoulot bon teint, Pierre Petignat s'est pourtant très bien accommodé au Plateau de Diesse. Il y a posé ses valises depuis plus de 20 ans. A Prêles d'abord, puis à Diesse, commune pour laquelle il assure la présidence des Assemblées depuis un peu plus d'une année. Il regrette évidemment que Nods ait préféré faire cavalier seul, persuadé que les villages comme les nôtres ne pourront bientôt plus survivre devant la réalité des politiques économiques cantonale et fédérale. L'efficacité impliquera tantôt une vision régionale. Au minimum...

«Certains habitants du Plateau craignent de perdre leur identité si nous fusionnons. Nous devons les entendre. Et les rassurer. Ici, on est certes d'abord de Diesse, de Lamboing, avant d'être du Plateau. Il faut leur dire que le risque de délitement est inexistant. Que les villages subsisteront, à travers la fête villageoise, les activités spécifiques des sociétés locales et bien d'autres animations encore...»

Bref, fondamentalement c'est un fait, rien ne changera vraiment au quotidien. D'autant que, le moment venu, on l'a vu par le passé, les habitants de Diesse savent s'allier avec leurs voisins de Prêles, ceux de Nods avec leurs copains de Lamboing, quand c'est nécessaire. Fanfares, équipes de foot, de volley ou de hockey, pompiers...

### «Je me considère d'abord du Plateau»

Concrètement, nous avons assisté à bon nombre de regroupement intercommunaux ces dernières années, sans incidence notable sur la perception qu'ont les habitants de leur appartenance à un village, mais aussi à une région. «Cela paraît plus facile lorsqu'on vient d'Ajoie, comme moi. Je me considère d'abord comme un ressortissant du Plateau avant de me focaliser sur mon clocher. Et cela ne doit sans doute rien au hasard si la fusion paraît autant portée, avec plus d'ardeur peut-être, par des gens de l'extérieur. A nous de devenir le moteur pour convaincre!»



En marge de la cause de la fusion, Pierre Petignat embrasse avant tout celle de la HEP, en qualité de professeur et chercheur en sciences de l'éducation. Cet office le dépêche très souvent en Afrique où, par le biais du Syndicat des enseignants romands, il stimule la coopération pédagogique, notamment au Congo. Avec cinq collègues de ce pays, il a d'ailleurs rédigé un manuel de pédagogie actuellement sous presse. Mais il occupe également le fauteuil de vice-président de la Fondation Avenir Madagascar, qui soutient différents projets dont, parmi d'autres, celui d'une école de formation professionnelle et d'une radio. Un engagement supposant des déplacements fréquents et soutenus, l'éloignant pour quelques mois par année de sa terre d'adoption.

### Une dimension régionale

De retour sur le Plateau, Pierre Petignat veut croire aux avantages de la fusion. «Ils

sont multiples. La gestion administrative et financière de nos communes s'en trouvera aiguisée, l'accès aux systèmes informatiques facilité. Je regrette vraiment que Nods ait choisi de faire cavalier seul, car tous les problèmes prennent maintenant une dimension régionale et plus strictement locale; les infrastructures culturelles comme le cinéma, sportives comme la piscine, administratives comme l'Agence AVS ou le service social doivent se comprendre aujourd'hui à travers un prisme élargi.

Pierre Petignat se réjouit d'imaginer vivre avec les deux autres communes. «On a tous les mêmes soucis, les mêmes préoccupations et on apporte probablement les mêmes réponses pour trouver des solutions. Ce matin, j'ai vu un magnifique troupeau de chevreuils. Ils ont déjà réalisé la fusion, eux, ils passent d'un village à l'autre sans trop d'égards pour les frontières...» (dh)

Petit précis de science héraldique...

## Nos armoiries ont de la gueule!

N'allez surtout pas croire qu'on peut improviser des armoiries! Tout au contraire se voient-elles régies par des règles relativement strictes, perdurant de par les siècles. Il convient donc de montrer patte blanche auprès des instances concernées, puisque le blason appelé à identifier cette nouvelle commune, que vous choisirez sans doute de porter sur les fonts baptismaux en juin prochain, devra encore être agréé par les autorités cantonales. Un véritable parcours du combattant...

Par Daniel Hanser

**N**ous avons tenu, l'an dernier, à associer la population à cette réflexion. Quel emblème voulez-vous imaginer? Comment voyez-vous la représentation graphique de votre nouvelle commune? Par le biais d'un concours, nous l'invitions à faire preuve de créativité en participant activement à l'ébauche de notre futur écu. Parallèlement, les citoyens pouvaient également se prononcer sur le nom de la localité à naître. Merci encore pour leur implication massive.

### Histoire de trait d'union

Visiblement, la démarche se révèle plus aisée pour la dénomination. La grande majorité qui s'était dégagée à cette occasion plébiscitera «Le Plateau-de-Diesse». Option, il va sans dire, retenue par les autorités locales, puis avalisée par les instances cantonales. Nous reprenons aujourd'hui cette appellation, quand bien même le projet actuel est-il quelque peu amputé. L'idée maîtresse, de désigner par ce label une région facilement identifiable, demeure. Le Comité de pilotage n'a donc pas jugé opportun, à ce stade, de remettre l'ouvrage sur le mé-

tier, se contentant de reconduire les décisions précédentes. La réunion des communes de Diesse, Lamboing et Prêles se concrétisera donc sous ce nom. Subsiste encore un petit souci de traits d'union, a priori indispensables selon d'aucuns dogmatiques, mais dont nous souhaiterions pouvoir nous passer. D'autant que le mot trait d'union lui-même, précisément, n'en comprend pas. Ici, c'est l'Office fédéral de la topographie qui préavisera...

### Puissante inventivité

Il en va, en revanche, tout autrement pour ce qui concerne les armoiries. L'inventivité puissante dont vous avez fait preuve a, malheureusement, nécessité une sélection impitoyable afin de coller aux canons du genre. Tout naturellement, le Comité de pilotage souhaitait-il comme vous associer l'image du Chasseral à sa bannière. D'une manière ou d'une autre; en respectant son allure générale, ou en stylisant ses formes, peu importe. Las... la science héraldique ne connaît que des monts parfaitement arrondis.

Nous avons pourtant tout tenté. Mais infléchir la position de l'archiviste du canton de Berne relève pratiquement de la

mission impossible. On grossit le trait, certes, car il se montre en vérité plutôt ouvert d'esprit. Jusqu'à un certain point. Qui ne va pas jusqu'à admettre des fantaisies propres à faire se dresser les cheveux sur la tête du premier héraldiste amateur...

### La mort dans l'âme

Exit, donc, Chasseral. Impossible, aussi, d'imaginer quelque chose d'un peu moins formel, d'un peu plus visuel que ce que définissent les normes. Nous avons ainsi dû nous résoudre à renoncer, la mort dans l'âme, à la plupart de vos projets, qui avaient pourtant recueilli les faveurs du comité. Partant, il nous fallait donc refondre totalement l'esquisse à partir d'une base, malheureusement, à notre goût beaucoup moins innovante.

### Tergiversations

Après bien des tergiversations, entre le comité, l'archiviste cantonal, le graphiste – difficile de concilier cette multitude d'avis souvent contradictoires... – des kilomètres d'échanges de courriels et autres informations, les autorités communales ont finalement retenu la version illustrée ci-contre.





En langage châtié, on l'expliquera comme il suit:

*Coupé d'azur et de gueules  
à la gerbe d'or brochant,  
en pointe un mont de trois  
coupeaux du même...*

C'est beau comme un poème... Mais, en un idiome un rien plus compréhensible, on dira plus simplement que le rouge rappelle Diesse, le bleu Lamboing et le jaune Prêles. Le mont divisé en trois parties étant censé, vous l'aurez sans doute compris, illustrer la réunion des trois communes parties prenantes à la fusion.

Quant au blé levant, présent des Dieux lié au don de la vie, il symbolise, à la fois, les racines agricoles du Plateau de Diesse, la fertilité et la beauté de sa terre, la générosité de ses habitants. Si l'on ajoute qu'il personnifie le bonheur et la prospérité, on conviendra que ces armoiries placent la nouvelle commune sous les meilleurs auspices.

## Rouge, bleu et autres teintes...

Je dis le «rouge», le «bleu», le «jaune»... Mais voyons, on n'évoque pas ainsi les couleurs dans la discipline. On ne parle même pas de couleur du tout, puisqu'elles deviennent des «émaux». Ainsi le rouge se transforme-t-il en «gueules» (on se demande bien pourquoi, mais il y a sûrement une bonne raison...), le bleu se change en «azur» (là c'est plus évident), l'orange est suffisamment fier de lui pour rester «orangé», tandis que le «pourpre» tire sur violet, le brun s'enjolive de «téné» et le vert de «sinople». Bref on a fait plus facile d'accès. Et le noir, dans tout ça? «Sable». Sans doute en référence aux plages de Guedeloupe...

Et ce n'est pas fini. Jaune et blanc ne se satisfont pas de ces qualificatifs réducteurs et adoptent, c'est tellement plus «smart», «l'or», pour le premier, «l'argent», pour le second. Et je vous fais grâce de la traduction des ces teintes en guillochis, système de représentation en noir et blanc, par un savant truchement de lignes ou de points, façon trame. Tout comme je n'insisterai pas trop sur les «fourrures», puisque nous ne nous en parerons pas et que, sinon, ça risquerait de créer une certaine confusion dans une matière assez compliquée comme ça...

## Pièces rapportées...

Mais encore... les «pièces honorables»! Divisés en deux ordres, ce sont des éléments rajoutés à l'écu afin de le consolider plus efficacement, ce dernier à l'origine servant surtout de bouclier. Là non plus, nous n'y avons pas eu recours. Mais avons retenu un «meuble», le véritable élément stylisé et distinctif de nos armoiries, en l'espèce la «Gerbe d'or brochant». Soit végétaux, minéraux ou animaux, soit dans leur plus simple appareil

ou couronnés, armés, voire même lamassés (dont la langue apparaît), ces éléments occupent le champ le plus large possible, sauf à leur indiquer des places particulières, notamment lorsqu'ils sont multipliés. On aurait donc pu, pour ce qui nous concerne, retenir une variante sans mont mais avec trois gerbes, par exemple.

D'autres règles, en général très coercitives, dictent la composition d'un sceau. Ainsi, normalement, nous n'aurions pas dû pouvoir accoler deux «émaux», donc le rouge et le bleu. Comme il est strictement déconseillé de juxtaposer deux métaux, sous peine «d'enquerre», expression savante désignant la difficulté de lecture d'un pavois en raison de la réflexion du soleil. Notez que c'eût pu être une astuce pour éblouir l'adversaire... Blague à part, nous avons choisi de vivre avec cette imperfection, comme le Tessin d'ailleurs, dans le souci légitime d'unir nos trois communes dans une volonté d'équité parfaite. Et nous restons persuadés que vous comprendrez aisément le sens de cette démarche, fût-elle contraire aux us et coutumes héraldiques.

On pourrait, je crois, remplir à peu près deux magazines complets des règles de la conception du blasonnement. Nous n'avons pas parlé des «sé-cantes partitions», avons passé comme chat sur braise sur les attributs et formes, renonçons à détailler les couronnes et casques, n'enfileront ni manteau ni robe, ne crierons pas notre devise, ni n'installerons de soutien à notre écu.

Nous avons voulu, par ces quelques lignes, d'une part vous donner les clés d'interprétation de nos futures armoiries, de l'autre vous dire aussi combien cette science confine à l'art et ne s'interprète pas à la légère. Et que, finalement, comme elle puise des fondements au Moyen âge, on n'allait donc pas s'en écarter...

Sidonie Giauque

## Vivent les gâteaux rigolos!

Il eut sans doute été stupide de jeter le bébé avec l'eau du bain. De renoncer aux études menées à quatre et de n'en faire point bénéficier un projet somme toute assez similaire, bien que réduit. Dès lors, le Comité de pilotage a décidé de s'appuyer sur les rapports établis pour la fusion précédente, mais d'en élargir la portée à la réalisation d'un budget et d'une planification financière. Les administrations, toujours sur la brèche et dans l'incapacité d'assumer cette tâche en parallèle des leurs propres, qui mieux que Sidonie Giauque pouvait mener ce travail à son terme? Personne, bien sûr, et c'est dans une unanimité de bon aloi que le CoPil a désigné PME Solutions sàrl pour épauler les administrateurs des finances dans leurs premières évaluations chiffrées

Par Daniel Hanser

**E**n 2002, Sidonie Giauque s'est résignée à monter quelques vieilleries au galetas. Visiblement, le village de Prêles lui a définitivement convenu, elle qui aimait pourtant à déménager régulièrement. Histoire de changer d'horizons, sans doute, mais aussi afin de profiter de

l'occasion pour faire un peu de rangement dans le grenier. Deux bambins plus loin et l'heure vient de se fixer à demeure dans le nid familial... «Ça fait quand même du bien de se poser...» On la comprend.

Elle se pose à Prêles, donc, parce que son époux en est bourgeois et qu'il y habite depuis ses premiers jours. Elle, elle naît à Nuremberg, puisque son père travaillait là-bas. Elle le suit comme de juste quelques courts mois plus tard, pour effectuer sa scolarité à Cortaillod, en-

suite au Collège des Cerisiers, puis enfin au gymnase à Neuchâtel. Une voisine, en somme. Deux ans d'Uni ne la convainquent toutefois pas de l'utilité conceptuelle des mathématiques. Elle aime bien les chiffres,

mais dans une approche concrète, pas trop lorsqu'ils évoluent dans l'astral. «Des études théoriques à l'excès, à mon goût; avec un débouché professionnel trop sûrement axé sur l'enseignement. Comme ma qualité première ne réside pas dans le sens pédagogique, je me suis résolue à modifier ma trajectoire.» Elle suit des cours accélérés de secrétariat, entre dans le monde du travail, se spécialise en finances et comptabilité et en obtient un brevet fédéral dont on sait qu'on ne le trouve pas dans des pochettes surprise. Une tête, donc, Sidonie Giauque.

### Un pied dans le monde du travail

Qui lui ouvre grand les portes de l'administration communale. Un temps seulement. Son foyer s'agrandit, deux fois, et ses priorités se focalisent fort logiquement ailleurs, même si elle entend conserver un pied dans le monde du travail. «Et je m'installe à mon compte, même si je m'étais jurée que je ne le ferais jamais! Non par peur d'entreprendre, mais parce que je préfère le travail en back-office. Je croyais que la confrontation directe avec la clientèle n'était pas faite pour moi.» Faut croire que cette jeune femme discrète a réussi à enthousiasmer sa personnalité, pour répondre efficacement aux besoins si composites de ses mandants. «C'est l'un des avantages de ce métier: on ne s'ennuie jamais et il se révèle très varié, puisqu'il s'agit de solutionner les problèmes, forcément divers, de chacun.»

A l'été 2007, elle entre en qualité de comptable au Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP). En pleine fusion — déjà! — à cette époque. Elle approfondit ses connaissances en gestion pu-

blique et prépare l'opération d'acquisition du tonne-pompe. «Une bonne expérience, assurément, même si toutes les bonnes choses ont une fin...»

Mais on ne se défait pas si facilement de l'attrait exercé par les collectivités. A peine Sidonie Giauque a-t-elle choisi de quitter le SSPP, que voici le Comité de pilotage pour la fusion des communes qui la sollicite. «J'ai répondu présente, bien que je ne pensais pas m'engager à nouveau, et si rapidement, au service d'une commune. Peut-être aussi ai-je dit oui par conviction, parce que le projet se révèle intéressant, au moins autant que celui de la fusion des pompiers.»

### Une double fonction

Au CoPil, Sidonie Giauque remplit une double fonction. A la fois administrative et représentative. Elle coordonne les informations financières des trois localités, les compile pour en tirer la substantifique moelle, mais elle porte également le point de vue citoyen des habitants de Prêles. «Nos villages fonctionnent déjà avec tant de collaborations qu'une fusion ne constituerait finalement qu'un aboutissement. Et une plus grande entité permettrait d'envisager, par la force des choses, de plus grands projets, une école, des infrastructures touristiques, que sais-je encore...»

Pour peu, elle oublierait encore de nous signaler qu'elle s'investit toujours dans la commission scolaire et qu'elle participe à l'éveil à la foi des tout-petits. Mais encore? «Non, c'est à peu près tout. Ah si, je confectionne aussi des gâteaux rigolos». Des gâteaux rigolos? «Oui, à l'occasion, pour les anniversaires... J'aime bien les manger, mais j'aime encore mieux les façonner». Avis aux amateurs... ●

